



L'Echo de La Charnie

LE BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

JANVIER 2015

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux.

Nous souhaitons, avec le Conseil Municipal, que vous trouviez, dans ce traditionnel bulletin communal, toutes les informations concernant notre village.

La commission communication propose une nouvelle présentation de L'Echo de la Charnie, dans le but de vous en faciliter la lecture, je tiens à remercier ses membres et la secrétaire de mairie pour le travail réalisé. La mise en place du site internet de la Mairie permettra de diffuser les informations tout au long de l'année et de faire connaître Chemiré en Charnie en dehors des limites de la commune.

Au cours de l'année 2014, vous avez pu constater que les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique ont été réalisés à Etival en Charnie. Concernant la Chapelle, tout reste à faire, l'architecte n'ayant pas respecté les délais, nous avons décidé de demander l'annulation du contrat de mission diagnostic, les subventions que nous avons obtenues sont désormais compromises.

En fin d'année, la mise en conformité de l'installation électrique de l'église ainsi que la mise en conformité électrique des cloches, ont été réalisées.

Le principal projet que nous continuerons à étudier en 2015 est le dossier salle des fêtes, nous avons demandé l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe) qui doit nous présenter un nouveau projet, en adéquation avec la taille de notre commune.

Bien sûr nous resterons vigilants sur les dépenses engagées, la diminution des dotations de l'état aux communes ne cessant de s'accroître.

Bonne lecture

Michel COUTELLE

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal.....	P 2
Les achats et travaux.....	P 3
Au tres délibérations	P 4
La salle des fêtes.....	P 4
Effacement des réseaux électriques..	P 5
Les finances de la commune.....	P 6 et 7
L'intercommunalité.....	P 8 à 10
Etat –civil et nécrologie	P 11
Commémoration de la libération	P 12
Fleurissement	P 13
La vie associative.....	P 14 à 17
La vie pratique.....	P 18
Infos pratiques.....	P 20

Conception réalisation :
La commission communication

Le Conseil Municipal

Le nouveau conseil municipal a été élu en mars 2014.

Séance d'installation du Conseil Municipal : élection du Maire et des adjoints (réunion du 29 mars 2014)

Michel COUTELLE : Maire

Jacky BASSEREAU : 1^{er} adjoint

Jean-Paul COQUILLE : 2^{ème} adjoint

Mickaël FEUVRIER : conseiller municipal

Solène LOYER : conseillère municipale

Anne MOLARD : conseillère municipale

Loïc POUPIN : conseiller municipal

Pascal MOREAU (démission le 29 juillet 2014)

Catherine BEAUTEMPS-JOLY : conseillère municipale

José ALBESA : conseiller municipal

André FOURNIER : conseiller municipal

Délégués et commissions (réunion du 10 avril 2014)
Voir lettre d'information n°1 de juillet 2014.

Indemnités des élus (réunion du 10 avril 2014)
Le conseil municipal vote les indemnités attribuées aux élus conformément au code général des collectivités territoriales, soit 17% de l'indice 1015 pour le maire et 6.6% de l'indice 1015 pour les adjoints, à compter du 1^{er} avril 2014.

Démission de Pascal Moreau (réunion du 2 octobre 2014)
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Moreau a donné sa démission de fonction de conseiller municipal en date du 22 juillet, elle sera effective en date du 29 juillet 2014.

Délégués pour les élections sénatoriales (réunion du 20 juin 2014)

Mr Michel Coutelle a été élu délégué titulaire pour participer aux élections sénatoriales. Jean-Paul Coquille, Jacky Bassereau et Anne Molard ont été élus délégués suppléants.



Absent sur la photo : José ALBESA

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal (réunion du 10 avril 2014)

Conformément au code général des collectivités territoriales, afin de favoriser une bonne administration communale le conseil municipal décide que le maire est chargé par délégation du conseil municipal :

- De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 2000€ ht, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance des concessions de cimetière
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Commission Communale des Impôts Directs CCID (réunion du 10 avril 2014)

Sur demande de la Direction des Finances Publiques, le conseil municipal a proposé une liste de 24 noms pour la constitution de la CCID. L'administrateur général des finances publiques de la Sarthe a nommé parmi les 24 noms proposés, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Gérard RICOULT	Michel PANCHER
Jean-Michel GROUSSEAU	Sylvie VANHERPE
Catherine BEAUTEMPS-JOLY	Roland HEURTEBISE
Martine LETOURNEUR	Mickaël FEUVRIER
Pascal MOREAU	Roland BRIFFAULT
Michel BOUVET	Jean-Claude PLUMAS



Les achats et travaux 2014

Au cours de l'année 2014, le conseil municipal a décidé les achats et travaux suivant :

Tentes de réception : (réunion du 22 mai 2014)

1579,40 € TTC auprès de la société Dancover au Danemark. Ces tentes sont à la disposition des associations de la commune, elles ont été financées grâce au don de l'association l'Entente de la Charnie, suite au bénéfice réalisé lors de l'organisation du Comice à Chemiré en Charnie en 2012.



Guirlandes pour l'éclairage des tentes de réception :

(réunion du 19 juin 2014)

701,66 € TTC Société CGED du Mans.

Entretien des Espaces Verts : (réunion du 22 mai 2014)

4024.80 € TTC Ets Ory de Saint Denis d'Orques.

Le conseil municipal a retenu la proposition de Mr Ory, d'un montant maximum de 3354 € HT. La prestation sera réglée suivant le nombre de passages effectués, en fonction des besoins selon la météo.

Tondeuse et débroussailleuse : (réunion du 19 juin 2014)

Respectivement 565 € TTC et 435 € TTC Ets Mariais de Brûlon.

Suite au cambriolage de l'atelier communal, la commune a remplacé la tondeuse et la débroussailleuse. L'assurance prendra en charge le remboursement du matériel.

Poste informatique : (réunion du 19 juin 2014)

1032 € TTC Entreprise Conty de Saint Pavace.

Le poste informatique de la Mairie a été remplacé. Les nouveaux protocoles d'échange d'informations avec la trésorerie et la préfecture nécessitent un matériel plus récent et plus performant.

Panneau d'affichage : (réunions du 19 juin et 2 octobre 2014)

1800 € TTC Sté Cornuel de Chantenay Villedieu.

Un panneau type vitrine avec mise en page d'un plan de la commune et des chemins de randonnée sera installé Place Saint Gilles.

Panneaux 19 tonnes : (réunion du 5 décembre 2013 et du 20 février 2014)

854,18 € TTC Sté Signaux Girod.

Des panneaux interdisant l'accès aux camions de plus de 19 tonnes seront installés pour protéger les voies communales VC n°4 (route de Neuville) et VC n°101 (route de l'Ecotay).

Monument aux morts : (réunions du 21 juillet et 2 octobre 2014)

Plaque commémorative : 770 € TTC Ets Mélanger Loué.

Le conseil municipal a décidé d'inscrire sur la plaque commémorative posée sur le monument aux morts, le nom et la date du décès des deux résistants tués à Etival en Charnie le 20 juin 1944.

Restauration des inscriptions sur le monument aux morts : 1054 € TTC Ets Mélanger Loué.

Remplacement de la carte magnétique du moteur de volée de la cloche n°1 : (réunion du 2 octobre 2014)

792 € TTC Entreprise Bodet de Trémentines.

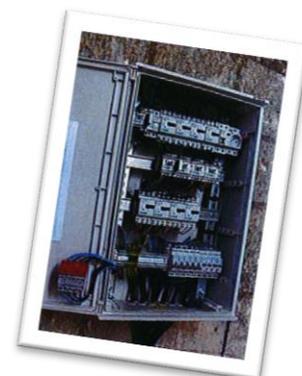
L'assurance prendra en charge la réparation.

Mise en conformité électrique des cloches : (réunion du 2 octobre 2014)

3850,08 € TTC Entreprise Bodet de Trémentines.



Coffret vétuste



Coffret conforme

Mise en conformité électrique de l'église (réunion du 6 novembre 2014)

4266 € TTC Entreprise Amiard-Paris d'Auvers-sous-Montfaucon. Les travaux seront réalisés en fin d'année 2014 ou début 2015.

Achat du logiciel Office 2013 et d'un onduleur (réunion du 6 novembre 2014)

422.40 € TTC Sté Conty de Saint Pavace.

Pour toutes les dépenses d'investissement la commune récupère en partie le montant de la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA (taux : 15.482 %).

Autres délibérations

Indemnité de gardiennage d'église (réunion du 2 octobre 2014)
Une indemnité de 119.50 € est attribuée pour l'année 2014 au Père Luc Chesnel.

Vente d'herbe parcelles B615 et B616 (réunion du 2 octobre 2014)
Pour un montant de 92€ EARL Sabras de Chemiré en Charnie.

Contrat d'assurance des risques statutaires (réunions du 13 mars et 6 novembre 2014)

Le contrat d'assurance du personnel est souscrit auprès de l'assureur AXA par l'intermédiaire de Gras Savoye, suite à la consultation réalisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Durée 4 ans, taux 1.04% de l'assiette de cotisation.

Modification des statuts de la communauté de communes (réunion du 6 novembre 2014)

LBN prend une nouvelle compétence en matière d'aménagement numérique, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Les subventions accordées par le conseil municipal

Vote des subventions 2014 (réunions 20 février, 22 mai, 19 juin)

Centre Communal d'Action Sociale CCAS	1300 €
Animation Loisirs	500 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	200 €
Taxi Collectif (Animation Loisirs)	340 €
Club des aînés, Générations Mouvement	220 €
ACSCEC (La Chapelle d'Etival)	160 €
Association Charnie Environnement	35 €
Association Charnie Rando	35 €
Passerelle du Patrimoine	35 €
Les Ateliers de l'Histoire de la Charnie	35 €
Club Photo des Pays de Loué	35 €
Gaule de Joué	110 €
Société musicale de Loué	110 €
Ecole Publique de Loué	195 €
Collège Bellevue-Foyer	60 €
Association Sportive Hirondelles (collège)	15 €
Passerelle du Patrimoine subv complémentaire	35 €
Association pour le don du sang de Brulon Loué	35 €

Répartition de la subvention du Comice

Animation Loisirs	1200 €
Club des aînés, Générations Mouvement	500 €
ACSCEC (La Chapelle d'Etival)	500 €

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Ecole publique de Loué (réunion du 6 novembre 2014)

La participation de 650€ par élève et par an est reconduite.

Ecole de Chauffour Notre Dame (réunion du 20 février

2014)

Une convention est signée avec l'école Ste Jeanne d'Arc de Chauffour Notre Dame pour la participation aux frais de fonctionnement montant : 490€ par élève par an.



La salle des fêtes

La salle des fêtes, « **Salle Chauvelier** » est, avec la mairie et l'église le lieu où se retrouvent les habitants de Chemiré. Elle est régulièrement utilisée pour des animations, des réunions ou des expositions, et pour des fêtes familiales lorsqu'elle est louée aux particuliers. Depuis 1978, date à laquelle cette ancienne école devenait salle polyvalente, elle a connu différentes modifications :

- ✓ En 1992/93, construction des locaux sanitaires.
- ✓ En 1997, réfection du sol, isolation des murs, pose de nouvelles fenêtres à double vitrage, pose de nouveaux convecteurs pour réduire les problèmes d'humidité et de fortes consommations d'électricité.
- ✓ En 2007, construction d'une séparation mobile entre la salle et la cuisine et peintures des murs.
- ✓ En 2009, réfection du plafond de la cuisine et de l'électricité.

Aujourd'hui les normes exigent qu'elle soit restaurée. C'est un établissement recevant du public (ERP) soumis à des règles de sécurité et d'hygiène qui imposent des équipements (...) et un cloisonnement de la cuisine trop proche des sanitaires.

Alors que le conseil municipal établit le montant des travaux à réaliser, il étudie en parallèle le projet d'une nouvelle salle. Le neuf est parfois un investissement alors qu'une rénovation est une perte à moyen terme.

Effacement des réseaux électrique et téléphonique à Etival en Charnie

L'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique a été réalisé dans le bourg de Chemiré en Charnie en 2008 et en 2011.

Sur proposition du Conseil Général de la Sarthe, et par délibération en date du 5 décembre 2013 et du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé d'enfouir les réseaux à Etival en Charnie.



Participation de la commune pour l'enfouissement du réseau téléphonique	17 623 €
Participation de la commune pour l'enfouissement du réseau électrique	7 360 €
Coût total de l'opération pour la commune	24 983 €
Montant pris en charge par le Conseil Général	92 592 €
Montant total de l'opération	117 575 € HT



Les Nouvelles 27/11/2014

L'enfouissement du réseau électrique basse tension est pris en charge à 100% par le Conseil Général. La commune participe pour 30% du montant

de l'enfouissement du réseau moyenne tension, ce qui permet la suppression du principal poteau situé au centre d'Etival. La commune participe à 70% de l'enfouissement du réseau téléphonique.



Les finances de la commune

POUR PLUS D'INFORMATIONS

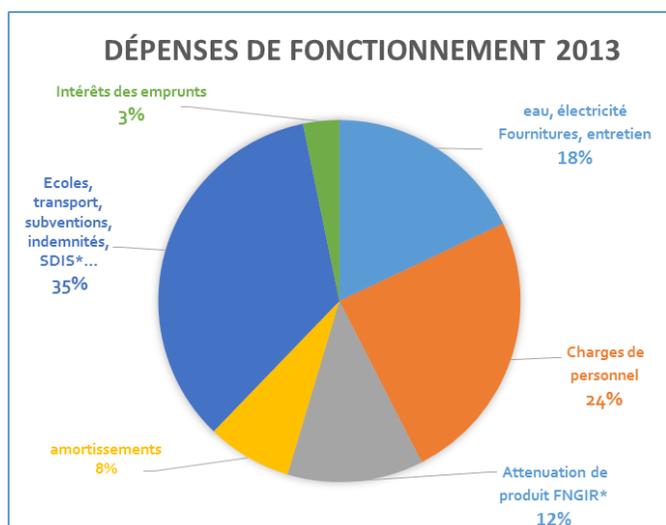
Le détail de chaque budget est consultable en Mairie sur simple demande

Le Compte Administratif 2013

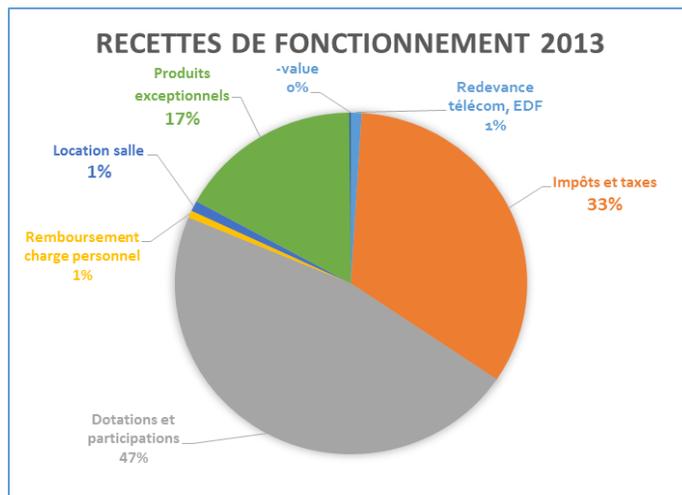
	Dépenses	Recettes	Résultat reporté 2012	Résultat 2013
Fonctionnement	108 254,55 €	176 611,03 €	147 870,68 €	216 227,16 €
Investissement	12 662,12 €	10 288,38 €	29 178,49 €	26 804,75 €
Total	120 916,67 €	186 899,41 €	177 049,17 €	243 031,91 €

Le Compte Administratif a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 mars 2014. Il présente les dépenses et recettes réalisées et comptabilisées dans les comptes de la Mairie au cours de l'exercice, il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

Dépenses de fonctionnement 2013	
011 Charges à caractère général (eau, électricité, fournitures, entretien bâtiment, voirie...)	19 442 €
012 Charges de personnel	26 546 €
014 Atténuation de produit (versement au FNGIR* (cf. réforme 2010))	13 139 €
042 Opérations d'ordre (amortissements)	8 222 €
65 Autres charges de gestion courante (participations écoles, transports, subventions, indemnités, SDIS*...)	37 415 €
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	3 491 €
Total	108 255 €



Recettes de fonctionnement 2013	
70 Produits des services (redevance télécom Edf...)	1 735 €
73 Impôts et taxes (taxes habitation, taxes foncières)	59 192 €
74 Dotations et participations (Etat)	82 680 €
75 Autres produits de gestion (location salle...)	1 740 €
013 Atténuation de charges (Rbt charges personnel)	1 201 €
77 Produits exceptionnels (terrain SIVOM, vente tracteur, don comice...)	29 777 €
042 Opérations d'ordre (moins-value vte tracteur)	287 €
Total	176 612 €



Les produits exceptionnels correspondent aux recettes telles que la vente du terrain du SIVOM de la Charnie (21096 €) et le don de l'association L'Entente de la Charnie (5776 €).

Opérations d'investissement réalisées en 2013	
Remboursement Capital Emprunt	8 492
Logiciels Mairie SEGILOG	1 259
Décors illuminations de Noël	1 368
Etude PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espaces)	1 256

Le taux d'endettement 2013 (hors produits exceptionnels) est de 8%, ce qui laisse une possibilité de contracter de nouveaux emprunts pour financer de nouveaux projets.

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011)

*SDIS : Service Départemental d'Incendie de la Sarthe (pompiers)

Le Budget Primitif 2014

Le Budget Primitif a été voté, par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 mars 2014. Il s'agit des prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice. Le Budget Primitif 2014 est voté en équilibre sans augmentation des taux d'imposition.

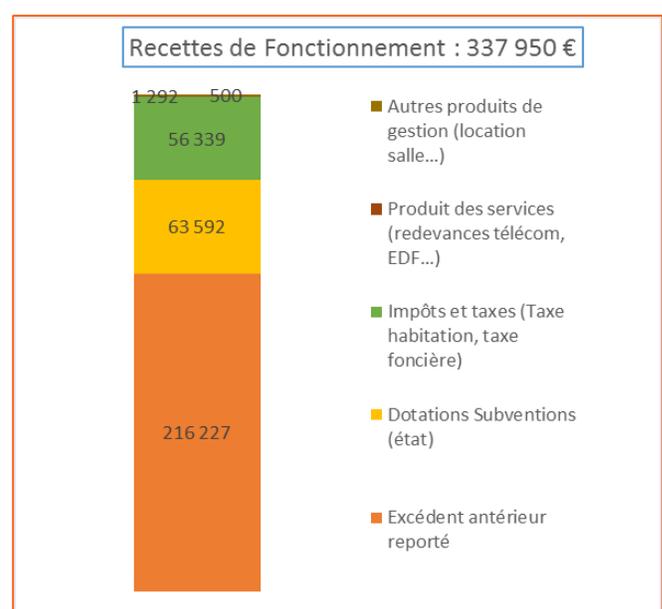
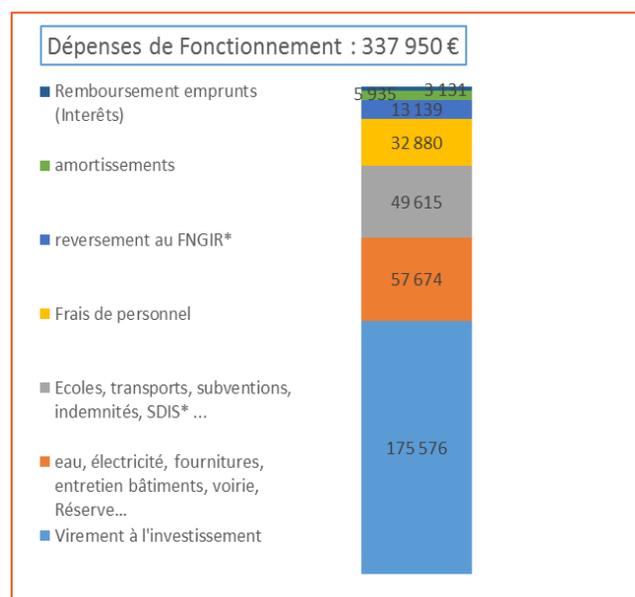
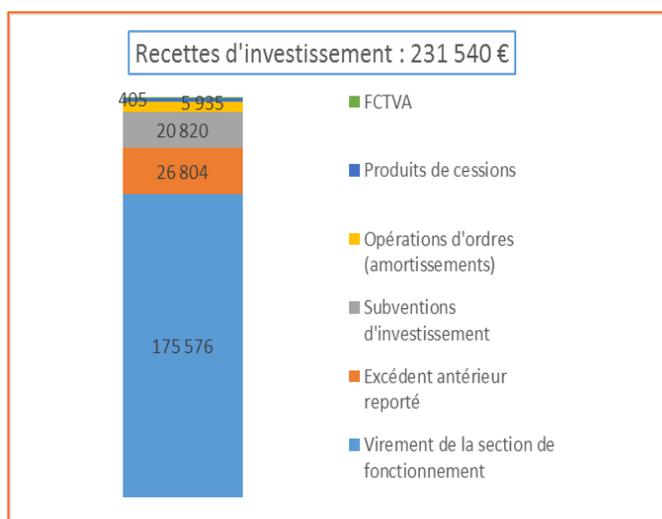
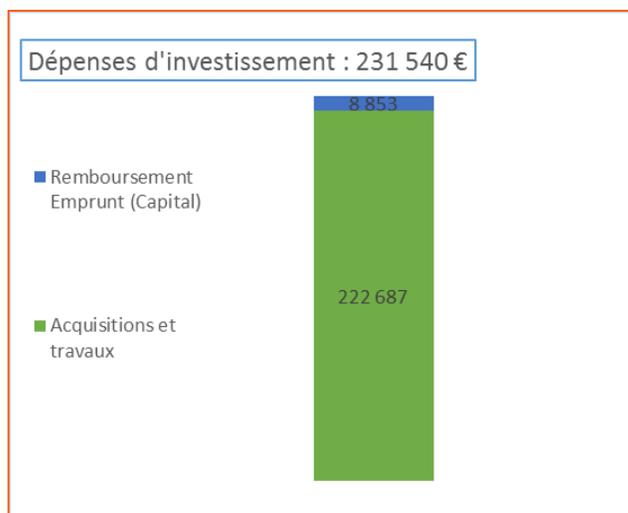
Taux des 4 taxes 2014

- Taxe d'habitation : 15.06%
- Taxe Foncière/bâti : 12.03%
- Taxe Foncière/non bâti : 23.49%
- CFE : 13.51%
(Contribution Foncière des Entreprises)

Les crédits votés en prévision des investissements 2014 sont les suivants :

Remboursement Emprunt (Capital)	8 853 €
Logiciels Mairie SEGILOG	1 264 €
Enfouissement des réseaux à ETVAL	26 500 €
Extincteur Atelier communal	120 €
Décorations Illuminations de Noël	1 500 €
Mise en conformité électricité église et cloches	8 118 €
Véhicule	10 000 €
Tondeuse débroussailluse	1 000 €
Matériel informatique	1 500 €
Mobilier, panneau affichage, plaque commémorative	4 420 €
Tentes de réception	3 000 €
Isoloir	265 €
Salle des Fêtes	100 000 €
Chapelle d'Etival	65 000 €

Certains de ces investissements n'ont pas été réalisés en 2014. Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2015.



Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet de dégager un excédent pour réaliser de nouveaux investissements.

L'Intercommunalité

Syndicat Bassin de la Vègre

Un syndicat Intercommunal au service des milieux aquatiques des Bassins de la Vègre, des Deux-Fonts et de leurs habitants

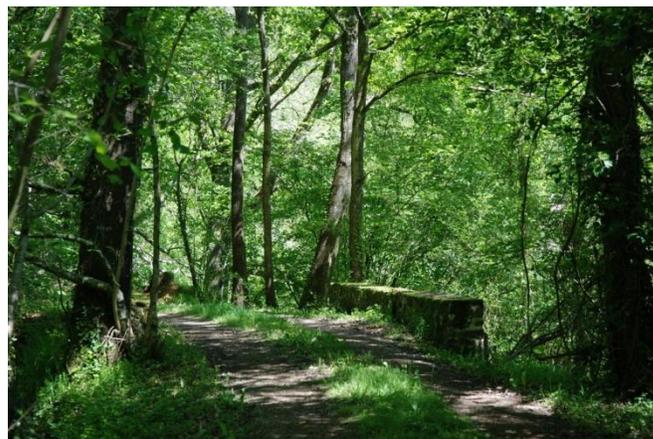
Le Syndicat Intercommunal des Bassins de la Vègre et des Deux-Fonts regroupe 31 communes. Il a pour compétences l'entretien, l'aménagement, l'étude, la restauration du cours de la Vègre, des Deux-Fonts et de leurs affluents. Son objectif est d'améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau sur le territoire, soit la reconquête du bon état de nos rivières !

Conformément à la Directive européenne (Directive Cadre sur l'Eau de 1992) et à la législation nationale, le Syndicat applique actuellement un programme d'actions défini au travers d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), signé en juin 2013. Les travaux de restauration seront réalisés sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Les actions de ce programme concernent la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, d'ouvrages de franchissement, d'intervention sur les ouvrages hydrauliques, de restauration physique du lit mineur (renaturation) et d'entretien de la végétation des bords de cours d'eau. Ils vont débuter début 2015 sur le bassin du Végroneau (selon la portance des sols et les niveaux d'eau) et se poursuivre sur le bassin du Palais (de 2016 à 2019).

La gestion des embâcles (amoncellement de débris végétaux et autres limitant les écoulements dans les cours d'eau) sera réalisée sur l'ensemble des cours d'eau du bassin durant les 5 prochaines années.

IMPORTANT : Les rivières concernées ne sont pas domaniales mais privées. Il faut donc rappeler qu'aucune intervention ne se fera sans l'accord écrit des propriétaires et des locataires.



L'entretien sélectif et raisonné de la végétation est un devoir des riverains d'après le Code de l'Environnement. Certains ont d'ores et déjà commencé à entretenir et enlever les embâcles. Le Syndicat invite les riverains à le faire. Lorsque cela n'est pas possible pour les riverains, une entreprise sélectionnée par le Syndicat peut le réaliser. Une participation financière sera alors requise.

Ces opérations sont, pour la grande majorité, financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Pays de la Loire et le département de la Sarthe. Le reste du coût est partagé par la mutualisation des participations communales et une participation des riverains pour certain type de travaux.

Pour tous renseignements complémentaires

S'adresser à Madame Raphaëlle Henner (Technicienne de rivières)

au 06.33.83.65.65

au 9 rue de Verdun à Loué

ou à l'adresse mail : siae.vegre.2fonts.gee@orange.fr.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Charnie et Champagne



Information sur l'eau

UN SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Par délibération du 4 octobre 2012 le comité syndical du SIAEP CHARNIE ET CHAMPAGNE a décidé de réaliser le schéma directeur de son service d'eau potable.

Le bureau d'étude SAFEGE a été choisi pour réaliser cette étude, le bilan et les conclusions seront fournis à la fin de l'année 2014.

Le schéma directeur a pour vocation :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable d'une collectivité
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution
- d'estimer les besoins futurs et de proposer un programme d'actions ou/et d'études permettant d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens.



Le contenu succinct de l'étude :

- Etat des lieux des infrastructures existantes
- Analyse du fonctionnement actuel du service, mise en évidence des insuffisances
- Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles
- Modélisation du réseau
- Etablissement d'un schéma de distribution d'eau potable
- Etablissement d'un schéma directeur eau potable à partir de plusieurs scénarios préalables et évaluation de l'impact sur la politique tarifaire du syndicat d'eau.

Les objectifs : (à partir de 2015)

Le schéma directeur permettra d'établir plusieurs scénarios techniques nécessaires à la définition des programmes pluriannuels d'investissement cohérents et leur incidence sur le prix de l'eau produite et distribuée.

Le schéma proposera de façon hiérarchisée, l'incidence sur le prix de l'eau produite et distribuée de chaque scénario proposé, tant en investissement qu'en fonctionnement, allant d'une sécurisation de la production jusqu'à des interconnexions avec les réseaux des collectivités voisines.

PLUS D'INFORMATIONS SUR INTERNET



siaepcharnie.fr

- tarifs de l'eau
- tarifs des prestations
- payez votre facture en ligne
- règlement du service d'eau
- infos pratiques

SIAEP CHARNIE ET CHAMPAGNE, 2 rte du camp de la vache
noire, 72240 SAINT SYMPHORIEN ☎ : 02.43.20.72.24
✉ siaep.charnie@orange.fr

Le Schéma de COhérence Territoriale du Pays de la Vallée de la Sarthe - Le SCoT

Chemiré en Charnie situé sur le territoire du *Pays de la Vallée de la Sarthe* fait partie des 61 communes du Sud Ouest de la Sarthe impliquées dans l'élaboration du projet d'aménagement et de développement de ce territoire sur les 20 années à venir. Cette démarche vise à partager une vision du territoire à moyen et long terme pour une action cohérente alors que les évolutions sont rapides et complexes (modes de vie, mutations économiques, grands projets...). Il s'agit de chausser des lunettes prospectivistes, définir les priorités et des actions adaptées pour l'agriculture, le commerce, le logement, l'environnement, le transport... pour tout ce territoire. Le syndicat mixte du Pays de la Vallée de la Sarthe, aidé par un prestataire privé, est responsable de la démarche.

La démarche

La démarche se déroule en 3 étapes :

- **Le diagnostic** et un Etat Initial de l'Environnement (EIE) pour comprendre le fonctionnement actuel et l'organisation du Pays Vallée de la Sarthe et identifier les tendances, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités. Il a été réalisé en 2013.
- **Le projet**, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pour traduire le choix d'un positionnement de territoire et des objectifs stratégiques. Il a été réalisé en 2014.
- **Le programme, les actions, le calendrier** : Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), document opposable, pour traduire le PADD en orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Schémas de Développement Commercial, les Plans Locaux de l'Habitat (PLH), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les ZAC, etc... Il sera réalisé en 2015.

Des objectifs

L'objectif du SCoT est la croissance durable assise sur une identité territoriale (distincte et lisible), une attractivité équitable (profitable à tous), et un dynamisme constructif (collaboration des acteurs) ce qui suppose :

- Inciter la diversification socio-économique (exemple du tourisme)
- Soutenir une agriculture vivace de qualité (exemple des labels)
- Accompagner l'expansion démographique (exemple des services)
- Protéger le cadre de vie (exemple des espaces naturels)

Pour les 20 ans à venir, le Pays Vallée de la Sarthe se fixe **3 axes de développement** :

- 1- Développer l'innovation et les dynamiques entrepreneuriales : garder la résistance de l'industrie, développer les services, l'artisanat
- 2- Favoriser les modes de vie durables et la proximité
- 3- Valoriser et reconnaître notre identité

Sur **3 espaces** différents :

- L'espace rural (production agricole et agroalimentaire, paysage, patrimoine, traditions identifiées, bourgs et villages vivants)
- La vallée de la Sarthe et les vallées secondaires (rôles historique, économique et géographique)
- Les espaces de connexion (mobilité, liaisons et flux)

Des réunions publiques et des ateliers sont organisés ; des publications paraissent dans la presse.



Pour aller plus loin

Tous les éléments sont sur le site :
<http://scot-pays-vallee-de-la-sarthe.proscot.fr/>

La clôture de la démarche, par l'approbation du SCoT, est prévue en 2016.



Etat Civil

Naissance :

Louis DELANGE

Félicitations aux parents et meilleurs vœux au bébé

Mariage :

Mme Danielle SERGENT et Mr Marcel HARDY

Meilleurs vœux de bonheur aux époux



Nécrologie

Monsieur André BELLANGER

Monsieur André Bellanger né en 1924 à Epineu-le-Chevreuil est décédé le 13 juillet 2014.

Il était agriculteur à Chemiré en Charnie à la ferme « Les Bruères », c'est au moment de sa retraite qu'il est venu habiter le bourg, place Saint Gilles avec son épouse.

Il a été membre du Bureau d'Aide Sociale de 1971 à 1977, Maire-Adjoint de 1977 à 1983 et Conseiller Municipal jusqu'en 1989.

Monsieur Bellanger était un homme souriant, discret et travailleur. Son jardin était sa passion.

Nous présentons nos sincères condoléances à Madame Bellanger et à ses enfants.

Décès :

Mr Raymond PERRIN

Mr André BELLANGER

Sincères condoléances à leur famille

Un hommage aux habitants en résidence secondaire ou ayant quitté la commune depuis peu de temps

Mme Paulette BRUMPT

Mr Gérard VASSAL

Mme Marcelle HUAULT

Sincères condoléances à leur famille

Monsieur Bernard THUARD

Nous avons appris le décès de Monsieur Bernard THUARD le 24 août 2014

Agriculteur à Chemiré en Charnie à « La Croix Verte », puis habitant de Saint Denis d'Orques, sa passion était l'élevage de bovins qu'il a transmise à ses enfants.

Monsieur Thuard a été élu au conseil municipal de Chemiré en Charnie de 1965 à 1983. Il a été Maire-Adjoint de 1977 à 1983.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Commémoration de la libération de 1944

Souvenons-nous en juin 1944

En 1944, de nombreux réseaux de résistants existent en France contre l'occupation allemande et la barbarie nazie.

Les réseaux s'organisent pour transférer des hommes, recevoir du matériel, coordonner les actions de subversion et de sabotage, prendre les armes avec les Forces Armées Alliées.

La forêt de la Charnie abrite le maquis d'Etival. Une trentaine d'hommes (des parachutés anglais, des prisonniers évadés sénégalais, des français) constitue l'un des groupes mobiles franco-anglais du réseau Headmaster. Ils sont installés à l'arrière de la bataille de Normandie en liaison directe avec Londres.



Claude Hilleret, et Francisque-Eugène Bec dirigent ce groupe et forment les nouveaux recrutés. Ils ont été tués lors de la liquidation du maquis par les Allemands le 20 juin 1944. Ils ont sauvé tout un maquis.

Une stèle est érigée là où ils sont tombés. En 2014, le Conseil municipal a décidé de faire poser sur le monument aux morts de Chemiré en Charnie. Une plaque portant le nom et la date du décès des deux résistants tués à Etival en Charnie le 20 juin 1944. pour honorer leur dévouement et leur courage au service de la liberté.



Cette plaque a été inaugurée le 20 septembre 2014, avec la participation de l'Orchestre de la Vègre en présence de l'UNC d'Epineu-le-Chevreuil et de nombreux Chemiréens.



A cette occasion une exposition préparée par l'association *Passerelle du Patrimoine* était présentée à la Salle Chauvelier.



Pour revenir sur les événements, les documents collectés par l'association « passerelle du patrimoine » à l'occasion de la commémoration du 20 septembre dernier sont consultables à la mairie.

Fleurissement

Le 19 juillet 2014, le jury composé de Mme Ligneul, Mme Derouard, Mr Sagé, Mr Fronteau, Mr Lanoë, Mr Hérissou, Melle Ringuez, était conduit par les membres de la commission fleurissement pour parcourir la commune afin d'établir le classement 2014 des maisons fleuries.



Le jury a apprécié la mise en valeur des trottoirs, cours et espaces. Félicitations et merci à tous les participants.

Classement 2014 :

Catégorie Bourg trottoir :

1. PLU Odette
2. BELLANGER Yvonne
3. GUITTET Georges et Odette
4. HARDY Marcel et Danielle
5. DELHOMMAIS Marie-Thérèse
6. Exéquo BROSSARD Christian et Martine
6. Exéquo COUTELLE Michel et Liliane

Catégorie Cours (bourg) :

1. GUITTET Georges et Odette
2. DUBOIS Georges et Colette
3. MARIE Florent et Marion

Catégorie cours et espaces (bourg) :

1. THORNE Robert et Kristin
2. LOGEREAU Pierre et Catherine
3. LETOURNEUR Michel et Martine
4. COQUILLE Jean-Paul et Françoise
5. PLU Odette
6. BRIFFAULT Rolland et Simone
7. THUNK Ivans et Jill
8. PANCHER Michel et Brigitte
9. ALVES Pierre et Claudine
10. SIMON Gérard et Yveline
11. AUZEAU Yannick et Pascale
12. Exéquo BASSEREAU Jacky et Nelly
12. Exéquo PADOIS Nicolas et Caroline

Catégorie cours (campagne) :

1. PLUMAS Gilles

Catégorie cours et espaces (campagne) :

1. ROUSSEAU Maurice et Marguerite
2. RICOULT Gérard et Eliane
3. AHIER Roland et Fabienne
4. BEAUTEMPS-JOLY David et Catherine
5. DESNOS Roger et Micheline
6. FOURNIER André et MORICE Elisabeth

La municipalité remercie tous les habitants qui fleurissent leurs trottoir, cours ou espace et contribuent à l'embellissement de Chemiré.

Un concours de fleurissement est organisé chaque année ; les participants bénéficient de bons d'achat de fleurs. Si vous n'avez pas participé au concours 2014, n'hésitez pas à vous inscrire en Mairie pour participer au concours 2015!

Les participants qui n'ont pas encore reçu leur bon d'achat de fleurs sont invités à le retirer en mairie.

La Vie Associative

CHARNIE ENVIRONNEMENT

CHARNIE ENVIRONNEMENT en 2014 :

PRÉSERVER LA SANTÉ DE LA TERRE

Conformément à ce qu'ils avaient annoncé lors de la dernière assemblée générale, les responsables de Charnie Environnement ont lancé plusieurs démarches pour la préservation du bocage. Ils ont notamment rencontré à deux reprises les vice-présidents de la nouvelle communauté de communes, « LBN », en charge de l'environnement et de la voirie, respectivement Messieurs Gérard Plantais et Michel Coutelle. À l'instar de ce qui a été lancé dans des territoires voisins, Charnie Environnement a encouragé les deux élus à faire adopter par leurs collègues de LBN le principe « pas de destruction de haies sans replantage ». Un principe qui ne concerne pas seulement les agriculteurs ; tous les propriétaires ont intérêt à connaître l'utilité écologique de préserver leurs haies. Ils s'y retrouveront aussi économiquement avec un gain de fertilité. Il faut savoir aussi que le Conseil Général de la Sarthe subventionne des plantations de haies, sur une longueur d'au moins 100 mètres (Renseignements Tél. 02 43 54 74 11). Au cours de nos entretiens avec les deux élus, chacun a convenu que la préservation du bocage doit s'accompagner aussi d'un respect de la terre elle-même. Tout le monde est concerné, y compris les possesseurs du moindre jardin potager. Pour entretenir des allées propres, il est trop facile de les asperger avec un herbicide qui va détruire non seulement les « mauvaises » herbes mais la vie du sol avec les précieux lombrics ou collemboles qui jouent un rôle essentiel pour la fertilité de la terre.



Charnie Environnement s'est déclarée prête à participer à toute information en ce sens. Les prochains mois diront si nos élus auront pu convaincre leurs collègues de passer à l'action.

Par ailleurs notre association a continué de prendre toute sa part aux initiatives décidées par le Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie. Celui-ci est intervenu auprès de la

direction régionale de l'ONF pour que cessent en Petite Charnie et en forêt de Sillé le Guillaume les invasions d'engins motorisés, quads et motos, qui nuisent à la vie de la forêt et à la sécurité des promeneurs. Cette démarche a abouti à la pose de premières barrières à quelques entrées de forêts et devrait être suivie de la pose de pancartes rappelant que le code forestier par son article R331-3 interdit de telles immixtions.

Concernant la prospection minière lancée par la société Variscan dans 17 communes de Sarthe et Mayenne autour de Rouez en Champagne, le Collectif a enregistré le refus de près de la moitié des propriétaires de laisser pénétrer sur leurs terres les techniciens de l'entreprise. Nous avons avant même l'ouverture de cette prospection exposé clairement et vigoureusement notre opposition, tant que le site de Rouez déjà exploité n'aura pas été nettoyé et que le nouveau code minier tant attendu soit enfin repeint à des couleurs répondant aux exigences actuelles de la préservation de la terre. En l'occurrence, redisons-le, si l'on veut à tout prix acquérir de l'or, exploitons-le dans les téléphones portables usagés au lieu de les laisser croupir par millions dans nos tiroirs. Leur recyclage est maintenant bien au point.

Laurent Desprez, président

www.charnie-environnement.fr/nf

Recyclage des portables :

Ateliers du Bocage
La Boujalière
Opération "Je donne mon mobile"
79140 Le Pin

Ou déposez-le dans les meubles verts Eco système
en accès libre dans les magasins.

CHARNIE-RANDO

Charnie-rando randonne toute l'année... ou presque : un dimanche par mois (et le mercredi suivant) sur les chemins de Sarthe et de Mayenne.

Le point fort de l'année a été la **super-randonnée** des 17 et 18 mai : le grand tour des deux Charnie. Partis de Chemiré, nos randonneurs ont rejoint Neuville pour le repas de midi puis Torcé-Viviers et Sainte-Suzanne où un hébergement en gîte était proposé au VVF Village. Le lendemain, nouveau départ à travers bois, l'itinéraire passait à Saint-Denis d'Orques, puis par Etival et se terminait par le chemin de la Gestière à Chemiré-en-Charnie. Une soixantaine de kilomètres pour les plus assidus même s'il était possible de participer à une partie seulement de l'itinéraire proposé... et la preuve qu'on peut faire le tour de la Charnie à pied !!! (et sûrement à cheval ou en VTT !).



Rando-cool : l'association propose cette formule aux personnes qui ont des problèmes de mobilité mais qui souhaitent sortir de chez elles. Des « balades » de deux kilomètres environ, sur des terrains adaptés,

Sur le chemin de Paris à Chemiré!

complétées par une découverte du patrimoine local sont organisées deux fois par mois de mai à octobre. Elles se terminent par un moment de convivialité : boissons chaudes ou fraîches, gâteaux confectionnés par les participants....

Un réseau de quinze à vingt personnes venant de Saint-Léger, de Blandouet, de Torcé-Viviers, de Chemiré, de Saint-Denis d'Orques... se retrouve ainsi régulièrement et a pu bénéficier entre autres de la visite du jardin mosaïque d'Asnières-sur-Vègre, du château de Viré-en-Champagne ou de la « cité historique » d'Evron pour leur plus grande satisfaction.

L'association Charnie-Rando participe également au balisage et au nettoyage de certains chemins pour l'entretien courant afin d'améliorer l'offre de circuits pour tous.

Martine Letourneur, (*secrétaire de Charnie-Rando*)

Contact : Jean-Claude Dorizon 06 07 57 98 78



GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES RURAUX



Je vous souhaite à tous une bonne année et une bonne santé.

L'année 2014 étant terminée, je remercie les adhérents qui ont participé à notre dégustation de crêpes, à la journée de l'amitié et au repas des aînés ruraux.

Pour l'année 2015, nous déciderons les activités après l'élection du bureau qui a lieu le 18 janvier 2015.

Comptant sur votre présence.

La Présidente Elisabeth MORICE



 LES ATELIERS D'HISTOIRE DE LA CHARNIE

Du côté des
Ateliers d'histoire de la Charnie



45 convives au repas « anniversaire »

Le samedi 14 juin, nous avons fêté les 10 ans du *Petit Babillard illustré*. 10 ans, c'est 20 numéros où vous retrouvez les témoignages des gens de la Charnie (et parfois d'ailleurs) sur la vie d'autrefois.

« Vous n'en avez pas marre de raconter votre vie, nous reproche-t-on parfois ? »...

NON parce que notre vie est étroitement associée à celle des autres : ceux qui nous entourent, qui nous précèdent... et que ces tranches de vie constituent des éléments du millefeuille de la grande Histoire ; parce que ces souvenirs partagés en font renaître d'autres dans les mémoires des lecteurs et qu'à travers ces anecdotes, ce sont les villages d'autrefois qui reprennent vie, comme un film super 8 sorti du grenier.... Et puis, le Petit Babillard, c'est plus que cela. C'est aussi une passerelle vers les jeunes générations dont

le témoignage accompagne celui des « anciens » sur des thèmes aussi variés que le recyclage, les parties de pêche ou les petites bêtises ou grandes frayeurs de l'enfance (thème du PBI de décembre 2014).

Tous les témoignages sont importants et nous comptons sur vous pour apporter votre contribution à ces pages d'histoires de la Charnie.

Martine Letourneur,
(vice-présidente des Ateliers d'histoire de la Charnie.)

Le Petit Babillard illustré est disponible en Mairie, chez Josette Grandin et chez Martine Letourneur

 ANIMATION LOISIRS

Cinq activités phares ont été organisées par notre association.

Belote : 48 joueurs le samedi et 68 le dimanche, soit un total de 116 joueurs.

Rallye : 8 voitures étaient au départ - 40 convives étaient réunis autour d'un couscous. Ce 40^e rallye touristique du 1^{er} mai a été préparé par les vainqueurs de 2013.

14 Juillet : Concert de l'Orchestre de la Vègre sur le terrain de loisirs

Téléthon : un don de 70 €. Comme chaque année, un accueil a été organisé pour les cyclos de Loué.

Noël : un spectacle présenté par Tony Man a réjoui les petits et grands. Cette soirée s'est terminée avec l'arrivée du Père Noël qui a distribué des friandises aux enfants présents. La soirée fût très agréable et le gâteau excellent.

Le bureau



L'ASSOCIATION CULTURELLE de SAUVEGARDE de la CHAPELLE d'ETIVAL en CHARNIE



A plusieurs reprises depuis fin 2011, nous avons attiré l'attention des élus de la commune sur l'urgence d'engager des travaux d'entretien de la toiture de la chapelle. Rien n'ayant été réalisé à ce jour, les dégradations s'accroissent.

Malgré la détermination des élus à remédier à cette situation, la difficulté à approcher du bâtiment en période hivernale ne permettra pas vraisemblablement d'engager des travaux avant l'arrivée des beaux jours.

De plus, nous sommes à la recherche d'une solution pour faire face au désengagement de l'architecte du patrimoine chargé d'instruire d'une part, le dossier de déclaration en assurance des travaux de couverture de l'absidiole réalisés en 2005 dans le cadre de la garantie décennale et d'autre part, du dossier préalable aux travaux de restauration de l'intérieur de l'absidiole pour lesquels les subventions provenant des pouvoirs publics ont d'ores et déjà été accordées.

Il est à craindre qu'elles soient retirées faute de ne pas les avoir utilisées dans les délais impartis.

Toutes ces difficultés ne sauraient remettre en cause notre volonté à poursuivre le but de sauvegarder un des témoignages majeurs du patrimoine historique de Chemiré-en-Charnie. Il constitue un attrait unique pour les visiteurs qui viennent à notre rencontre. En 2014, nous avons reçu plus de 200 personnes et nous enregistrons déjà des demandes pour 2015.

Plus que jamais, nous vous invitons à nous rejoindre. Votre soutien nous est indispensable. Le succès des actions engagées en dépend.

En ce début d'année avec tous les membres du conseil d'administration, je vous présente ainsi qu'à vos proches tous mes meilleurs vœux pour 2015.

Amicalement
Jean-Paul Coquille



Le site internet de la commune est en ligne

Il est consultable à l'adresse suivante :

www.chemirencharnie.mairie72.fr



La redevance incitative

Du nouveau dans le paiement de la collecte et du traitement des déchets ménagers

Au 1^{er} janvier 2015, la Redevance Incitative remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (comprise dans la taxe foncière).

Comme pour l'eau et l'électricité, les déchets (leur collecte, leur tri et leur recyclage) seront facturés en fonction de leur production.

Une loi favorisant la diminution des ordures ménagères et l'augmentation du recyclage a été votée en août 2009 précisant que, dans un délai de cinq ans, une tarification incitative devait être instaurée par les collectivités territoriales.

La Redevance *Incitative* est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur » ou « producteur payeur ».

Il s'agit pour la communauté de communes, en conformité avec le Grenelle de l'Environnement de :

- Diminuer le tonnage des ordures ménagères collectées
- Moderniser les équipements mis à disposition des usagers (déchetterie...)
- Améliorer le recyclage des matériaux.

La facture comprend :

- une part fixe, forfait qui donne droit à un nombre de levées annuelles (payée en 2015)
- une part variable correspondant au nombre de levées supplémentaires (payée à partir de 2016)

Pour aller plus loin :



Un guide pratique sur
www.reduisonsnosdechets.fr



Un numéro vert : 0 800 646 253
Un site internet avec toutes les informations sur la collecte des ordures ménagères: www.lbn.ri.fr

Chaque foyer a un bac personnel. Une puce comptabilise le nombre de levées qui fera varier le montant de la facture.

Comment faire ?

Réduire les déchets de son bac, c'est :

- Amener les déchets recyclables dans les bacs collectifs et les déchetteries (voir les lieux et les horaires ci-dessous)
Merci de garder propre l'espace des containers mis à votre disposition à la sortie du bourg.

C'est aussi :

- Composter les déchets organiques pour enrichir la terre
- Donner, transformer, détourner certains objets, emballages.....

Et encore :

- Eviter d'acheter les produits conditionnés individuellement, ou sur emballés
- Privilégier les éco-emballages, les conditionnements en vrac, les produits concentrés...
- Eviter de gaspiller
- Utiliser un cabas

→ LES POINTS DÉCHETTERIE	quand?					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Brains-sur-Gée "La Touche"	9h à 12h		14h à 17h30	14h à 17h30	14h à 17h30	9h à 12h 14h à 17h30
Brûlon "Route de Viré"	9h30 à 12h				9h à 12h 14h à 18h	9h à 12h 14h à 17h
Chantenay-Villedieu "Route de Sablé"	9h à 12h		14h à 16h		14h à 17h	9h à 12h 14h à 17h
Loué "Route de Vaillon-sur-Gée"	14h à 17h30	14h à 17h30	9h à 12h 14h à 17h30		9h à 12h 14h à 17h30	9h à 12h 14h à 17h30
Noyen-sur-Sarthe "Rue de la Croix Fleurie"	14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h	14h à 18h		9h à 12h
Saint-Denis d'Orques "Boulevard de la Gare"	9h à 12h	14h à 17h		9h à 12h	14h à 17h	14h à 17h

où?

service de collecte des déchets
LBN
Communauté de Communes Loué - Brûlon - Noyen
24, rue du pont de 4 mètres
72540 Loué
02 43 92 31 58
www.lbn-ri.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte au public

Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Le vendredi de 14h à 18h

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h

Adresse e-mail : mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr

Site : www.chemireencharnie.mairie72.fr

Tarif des photocopies

Il est possible de faire des photocopies de documents à la Mairie.

Tarif :

Photocopie Noir et Blanc A4 : 0.25€ A3 : 0.50€

Photocopie Couleur A4 : 0.50€ A3 : 1.00€

Commerces

Boucherie des Halles Conlie (Mrs Couasnon et Petitot)

Tél : 02 43 20 50 27

Le vendredi vers 9h30-10h Place Saint Gilles puis en campagne

Boulangerie Bodereau Saint Denis d'Orques

Tél 02 43 88 61 11

Le mardi et vendredi vers 10h Place Saint Gilles

Epicerie de Torcé-Viviers-en-Charnie

Tél 02 43 90 45 04

Le vendredi 10h Place Saint Gilles

Poissonnerie La Granvillaise

Le jeudi vers 11h30 Place Saint Gilles

Autre activité

Fédération de pêche : Etang du Moulin de l'Abbaye

Tél. 02 43 21 01 40 ou 06 87 06 49 31



Tarif de location de la salle des fêtes

(à compter du 1^{er} janvier 2015)

Vin d'honneur 55 euros

Jeunes de la commune (jusqu' à 20 ans).. 55 euros

Associations locales 45 euros

Opérations commerciales 130 euros

Buffet repas Chemiré 130 euros

Buffet repas hors commune 150 euros

Réunion petite salle 45 euros

Repas petite salle 75 euros

Lendemain 25 euros

Taxi collectif

Le taxi collectif est à la disposition des habitants de la commune qui le souhaitent pour se rendre à Loué un mardi sur deux.

Abribus rue Bourdon Durocher.

Départ à 9h - Retour à 12h

Tarif : 2,20€

Gîte

Situé : « La Fontaine »

Contact : Mme Perrin

« La Vacherie »

Tél : 02 43 83 04 58

Capacité d'accueil : 5 personnes

Gîte Vègre et Palais

Gîtes de France 3 épis

Situé : 2 rue Bourdon Durocher

Contact : Mme Coiffé Dominique

06 76 51 46 56 ou 02 43 21 33 94

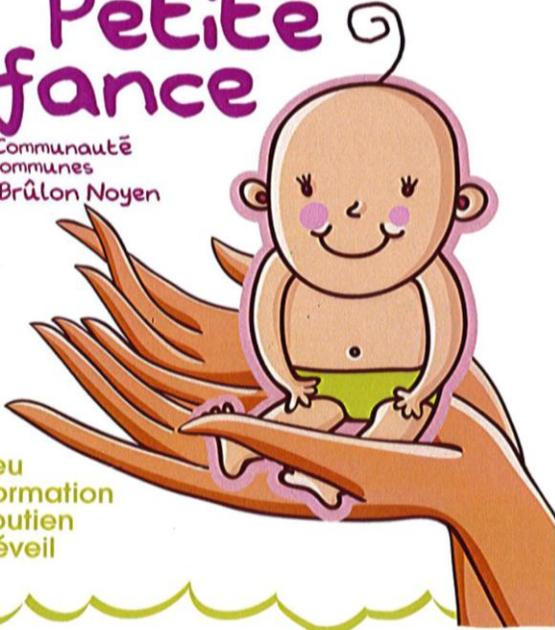
docoiffe@gmail.com

Capacité d'accueil : 14 personnes

parents • enfants • assistantes maternelles

Relais Petite Enfance

de la Communauté de communes Loué Brûlon Noyen



Un lieu d'information de soutien et d'éveil



SECTEUR DE BRÛLON :
Responsable : Magali Gruau Longis
Adresse : Mairie, Place Albert Liebault
 72350 Brûlon
Téléphone : 02.43.92.87.25
Mail : relaispetiteenfance-brulon@cc-lbn.fr
Accueil du public uniquement sur rendez-vous
Accueil téléphonique :
 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30
 les lundis, mardis, jeudis
 et 9h00 - 12h30 les vendredis.

SECTEUR DE COULANS-SUR-GÉE :
Responsable : Virginie Ottenin
Adresse : 31 rue du Thuret
 72550 Coullans-sur-Gée
Téléphone : 02.43.21.07.59
Mail : relaispetiteenfance-coulans@cc-lbn.fr
Accueil du public uniquement sur rendez-vous
Accueil téléphonique :
 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00
 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



SECTEUR DE NOYEN-SUR-SARTHE :
Responsable : Barbara Anis
Adresse provisoire : Mairie, Place Albert Liebault
 72350 Brûlon
Téléphone provisoire : 06.08.63.89.42
Mail : relaispetiteenfance-noyen@cc-lbn.fr
Accueil du public uniquement sur rendez-vous
Accueil téléphonique :
 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00 les lundis, mardis, jeudis,
 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h00 les vendredis.

Relais Petite Enfance
 de la Communauté de communes Loué Brûlon Noyen

● lieux d'animations
 ■ antennes administratives



Services à la Personne

Besoin d'aide !

Familles Rurales s'occupe de tout

N'attendez plus, contactez-nous !
02 43 39 34 36

- Garde d'enfants
- Ménage Repassage
- Travaux de jardinage Bricolage
- Aide au maintien à domicile*
 des personnes âgées et / ou en situation d'handicap



Familles rurales
 Vivre mieux !
 Sarthe

Devis gratuit sans engagement

- CESU préfinancés acceptés
- Réduction ou crédit d'impôt selon loi de finances et décrets en vigueur

Votre contact local

- Vos Responsables de secteur **Sylvie HOUDOUIN** et **Justine GALLAIS**
- Adresse : 9 rue de Verdun - 72540 LOUE
- Permanences :
 LOUE le lundi, mardi et vendredi de 9 h 45 à 12 h
 NOYEN S/SARTHE Foyer Logement – Av. du Maine le jeudi de 9 h 30 à 12 h
 BRULON Mairie le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 9 h 15 à 11 h 15

02 43 39 34 36
 Courriel : besoindaide.sap@orange.fr
 Déplacement au domicile sur rendez-vous